



DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002025\_024

Arrondissement de TORCY

***Objet : Contrat de maintenance préventive FULL SERVICE de la balayeuse type MIC 34C par la société KARCHER.***

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Considérant** le contrat de la société KARCHER concernant l'entretien de la balayeuse de voirie MIC 34 avec pièces (réf 1.442-214.2 n° de série 240236),

**Considérant** qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien pour permettre un fonctionnement optimal de la balayeuse,

**Considérant** qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder au renouvellement du contrat.

Décide :

Article 1 : De procéder au renouvellement du contrat FULL SERVICE proposé par la société KARCHER de BONNEUIL SUR MARNE concernant l'entretien de la balayeuse MIC 34C avec pièces référencé en objet, pour la période du 01 mars 2025 au 28 février 2026 et pour un montant annuel de 9 015,00 euros HT soit 10 818 euros TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 077-217702158-20250225-002025\_024-AU



Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société KARCHER

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 25 février 2025  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

